

### République française

# COMMUNE D'AMBES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus 23 Nombre membres élus en exercice: 23

présents: représentés: 04

votants: 23 absents: 00

Date de la convocation:

Certifié exécutoire

24 mars 2022

Compte tenu de l'envoi en Préfecture le :

Obarne Soll

Et de l'affichage en mairie le :

OGain Lower

Le Maire.

#### **SEANCE DU 28 MARS 2022 À 19H00**

Le Conseil Municipal d'Ambès,

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des

Collectivités Territoriales,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous

la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

PRESENTS:

Kévin SUBRENAT, Maire;

Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE,

Jacques RAYNAL, Mylène ROUDAUD adjoints au Maire :

Laurence LAVEAU, Michel RATON, Éric PASQUET, Alain MALTERRE. Philippe GIACOMETTI, Natacha BLANCO, Réjane LIAGRE, Yann

VANNIER, Sandrine DESCHAMPS, Gilbert DODOGARAY, Christian

LAPEYRE, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

David VIELLE donne procuration à Eric PASQUET Oriane ARIS donne procuration à Jacques RAYNAL Hanif OUBROU donne procuration à Laurence LAVEAU. Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Muriel LOPEZ



#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Laurence LAVEAU

### DÉLIBÉRATION № 010 03 2022 - DIRECTION GÉNÉRALE - ACQUISITION D'UN ÉQUIPEMENT A TITRE GRACIEUX – SKATE PARK – COMMUNE DE BASSENS

Présentation par Jacques RAYNAL.

Dans le cadre de leur projet de Renouvellement Urbain, la commune de Bassens a procédé à la désinstallation d'un skate park, situé sur le quartier Prévert. Cet équipement, situé sur l'emprise d'une future coulée verte, a été remplacé par un équipement neuf à l'Espace Michel Serres.

La municipalité a vu l'opportunité de bénéficier de ces installations pour créer un skate park, projet initié avec la mise en place d'un « espace de glisse » en lieu et place de terrains de tennis sur la place Escarraguel.

Vu le courrier en date du 9 décembre 2021 adressé à M. le Maire de Bassens, faisant état du souhait de la collectivité d'acquérir ces modules de skate park ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bassens en date du 08 février 2022, autorisant la cession à titre gracieux desdits équipements à la ville d'Ambès;

Considérant que ce projet d'acquisition s'inscrit dans une volonté de développer une aire sportive sur la place Escarraguel;

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

  APPROUVE l'acquisition à titre gracieux de l'ancien skate park de la commune de Bassens ;

  INTÈGRE cet équipement à l'inventaire des biens communaux ;

Fait et délibéré le 28 mars 2022 Pour expédition conforme.

Le Maire, Kévin SUBRENAT

